



**Mis à jour le 9 septembre 2016**

## **COMITÉ DE LA GOUVERNANCE**

### **CADRE DE RÉFÉRENCE**

#### **Mandat**

Le Comité de la gouvernance est un comité permanent du conseil d'administration de l'Association Royale de Golf du Canada (active sous l'appellation de Golf Canada), ci-après désignée sous le nom de « Golf Canada ». Il lui incombe d'aider le conseil d'administration à remplir ses responsabilités de contrôle touchant la gouvernance ainsi qu'en ce qui a trait aux documents constitutifs et opérationnels de Golf Canada.

#### **Fonctions principales du président (de la présidente)**

En s'acquittant de son rôle, le président (la présidente) travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

1. Travailler de concert avec la personne ressource du personnel pour planifier les réunions
2. Soutenir les membres du Comité entre les réunions pour remplir les tâches
3. Fournir au besoin des rapports écrits au conseil d'administration

#### **Tâches principales du Comité**

En remplissant son mandat, le Comité exécutera les principales tâches suivantes :

1. Conseiller le conseil d'administration et les membres quant au bien-fondé et à l'efficacité des documents constitutifs clés de Golf Canada et des politiques-cadres, y compris la vision, la mission, les valeurs et les énoncés de mandat;
2. Recommander au conseil d'administration et aux membres, au besoin, des amendements aux lettres patentes ou aux règlements;
3. Fournir de l'expertise, de façon continue, pour aider le conseil d'administration dans des discussions portant sur les questions de politique et de gouvernance, et faciliter la prise de décision efficace du conseil d'administration en ces matières;
4. Surveiller et faire rapport au conseil d'administration sur l'efficacité continue du modèle actuel de gouvernance;



5. Examiner les évaluations annuelles du conseil d'administration, des Conseils et des Comités préparées par le comité des ressources humaines pour assurer l'efficacité continue de la gouvernance;
6. Fournir des commentaires annuels dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada
7. Développer et mettre en œuvre un plan de travail annuel conformément à ce cadre de référence; et
8. Remplir les tâches additionnelles pouvant être confiées au Comité par le conseil d'administration de temps à autre.

### **Nominations**

Les membres sont nommés au Comité par le conseil d'administration dans les 30 jours de chaque assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. On s'attend à ce que les membres du Comité remplissent un minimum de trois mandats d'un an. S'il y a un poste vacant au sein du Comité, pour quelle que raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pendant le reste du mandat. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité.

### **Composition**

Le Comité doit être composé du président du comité et de 5 à 8 membres supplémentaires, qui doivent être nommés par les administrateurs et le chef de la direction, en consultation avec le président et le représentant du personnel, sous approbation du conseil d'administration.

Les membres choisis au Comité doivent posséder une expertise ou une expérience appropriée dans les domaines de responsabilité du Comité et doivent refléter, dans la mesure du possible, la diversité de la composition des membres de Golf Canada, y compris la langue, le sexe, l'emplacement géographique et l'origine ethnique

Le conseil désignera le président du Comité, qui sera un administrateur de Golf Canada. Le président peut exercer un maximum de quatre mandats d'un an, tel que déterminé par le conseil. Pour les résolutions nécessitant un vote, le président aura un vote, mais n'aura pas un second vote en cas d'égalité des voix.



## **Représentant du personnel**

Le chef de la direction désignera un ou plusieurs représentants du personnel chargés de fournir un soutien au Comité.

## **Réunions et ressources**

Le Comité peut tenir des réunions par téléphone, par le biais d'une plateforme électronique ou en personne, au besoin, mais au minimum une fois par trimestre. Le Comité recevra les ressources nécessaires de la part de Golf Canada pour remplir son mandat et des membres du personnel aideront le Comité à accomplir son travail.

## **Rendre compte**

Le Comité relève du conseil d'administration. Un procès-verbal sera produit pour chaque réunion et les procès-verbaux et les rapports seront soumis au président du conseil dans les 15 jours suivant chaque réunion du Comité. Les procès-verbaux doivent être rendus disponibles aux membres du Comité par l'entremise de la plateforme électronique de Golf Canada.

## **Examen et approbation**

Ces paramètres ont été approuvés par le conseil d'administration le 4 mai 2017 et ils peuvent être soumis à une étude et révisés de temps à autre par le conseil d'administration.